



**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA TOUR-EN-MAURIENNE
SÉANCE DU JEUDI 04 JUILLET 2019**

Le **Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne** s'est réuni le **jeudi 4 juillet 2019** sous la présidence de M. DURBET Yves, Maire. Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Membres Présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, BOCHET Danielle, BOCHET Hervé, ANDRE François, AVANZI Louis, FRUMILLON Michel, REYNAUD Claude, STASIA Jean-Michel, DUPRAT Jean-Etienne, PAUCHARD Xavier, MORRUGARES-BAROU Sabine, FERRARIO Michel, DARBEL Marie-Claude, BENEDETTO Sophie, BOIS Corinne, DOMINJON Alain, DUPRAZ Albert, FAVIER Alain, DIOLOGENT Philippe.

Membres représentés : CHÊNE Alain (procuration à AVANZI Louis), ROUSSEAU Pascal (procuration à FALQUET Philippe), CHAVANON Céline (procuration à BOIS Corinne), ALLARD Patrick (procuration à REYNAUD Claude), JOBERT Gildas (procuration à BOCHET Hervé), DUPRAZ-CHAUDET Laure (procuration à DUPRAZ Albert).

Membres absents : CHEVALLIER Anne, VALLIN Rémi, TRUCHET Kelly, GROS Ludovic, NUER Brigitte, BLAIX Sarah, JOULINS Laurent, DURIEUX Isabelle, JULLIARD Jocelyne, DEFUNTI Elisabeth.

Date de la convocation : 26 juin 2019

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur le Maire propose Mme Corinne BOIS pour effectuer la mission de secrétaire de séance. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés désigne Mme Corinne BOIS comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28/05/2019

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers le compte-rendu de la séance du 28 mai 2019. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté.

CONVENTION RELATIVE À LA FOURNITURE DE FONDANTS ROUTIERS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention à intervenir avec le Département de la Savoie concernant la fourniture par ce dernier de fondants routiers. Cette convention est établie pour la saison d'hiver 2019-2020. Elle est renouvelable chaque période hivernale sauf dénonciation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention, établie conjointement par la commune et le Département de la Savoie, pour la saison d'hiver 2019-2020.

Vote : 26 Pour

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SAAEMM

Monsieur François ANDRE, président, présente à l'assemblée le rapport sur l'activité de l'exercice 2018 du Syndicat d'Alimentation et d'Aménagement de Moyenne Maurienne adopté par le conseil syndical du SAAEMM du 12 mars 2019.

Monsieur le Maire précise que ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ce rapport.

Vote : 26 Pour

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS - ACQUISITION FONCIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'acquisition amiable d'une maison située à l'Echaillon, parcelle B 3033 d'une contenance de 658m². Cette maison est exposée de manière récurrente aux inondations et aux coulées de boue qui créent de nombreux dégâts et menacent la sécurité de ses habitants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, dans le but d'acquérir à l'amiable cette maison, demande à l'Etat (au titre du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs) la subvention la plus élevée pour l'acquisition et la mise en sécurité de ce bien et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote : 26 Pour

RÉGIE ÉLECTRIQUE DE PONTAMAFREY

Monsieur Jean-Michel STASIA, président de la régie d'électricité de Pontamafrey retrace l'historique de la régie créée en 1935 et présente le regroupement des régies qui, depuis 2010, coopèrent par le biais d'une convention qui prévoit la mise en commun des moyens techniques et du personnel.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des modifications sont à apporter au projet de statuts du Syndicat Intercommunal de l'Energie « ARC ENERGIES MAURIENNE » présenté lors de la séance du 12 mars 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les statuts du syndicat « ARC ENERGIES MAURIENNE » ; demande à Monsieur le Sous-Préfet de St Jean de Maurienne de prendre l'arrêté portant création du Syndicat Intercommunal « ARC ENERGIES MAURIENNE »

Sont élus représentants au sein du Comité Syndical :

En tant que délégués titulaires : M. STASIA Jean-Michel
M. FALQUET Philippe

Pour suppléant : M. ROUSSEAU Pascal

Vote : 26 Pour

FONCIER : VENTE PARCELLES « LES ILES »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de SNCF Réseaux de création d'une plateforme de transferts de matériaux sur les secteurs des Iles à Hermillon ; pour cela, la SNCF a besoin d'acquérir des parcelles appartenant à la commune. Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte la vente des parcelles figurant dans le tableau ci-dessous à SNCF réseau, décide du prix de 1 € le m², soit un total de 4621€, précise que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition anticipée de ces parcelles jusqu'à la cession effective et à signer l'acte qui sera établi par un notaire :

Parcelles	Lieu-dit	Surfaces
C 428	Les Iles	320m ²
C 1772	Les Iles	2 070m ²
C 1853	Les Iles	100 m ²
C 1960	Les Iles	554m ²
Chemin (numéro à attribuer)	Les Iles	1 577m ²
Total		4 621m²

Vote : 26 Pour

AIDE VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des familles ont déposé des demandes pour que la commune leur accorde une aide financière suite à des séjours effectués par leurs enfants. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les conditions d'attribution de l'aide aux voyages scolaires précisées ci-dessous et fixe le montant de l'aide accordée à 25% du montant restant à la charge de la famille avec un plafond de 200€ :

- La famille doit résider sur la commune de La Tour-en-Maurienne au premier janvier,
- L'enfant doit fréquenter un établissement scolaire secondaire,
- Le voyage doit être organisé par l'établissement fréquenté par l'élève concerné,
- La participation de la commune sera limitée à un voyage par année scolaire,
- L'aide est versée sur justification de la participation effective au séjour et à la fourniture de la facture du voyage.

Vote : 23 Pour – 1 Contre – 2 Abstentions

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois de la manière suivante :

- Un emploi d'adjoint technique permanent à temps non-complet à raison de 24 heures hebdomadaires,
- Un emploi d'adjoint d'animation à temps non-complet à raison de 22 heures hebdomadaires,
- Un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à raison de 26 hebdomadaires avec possibilité de recruter un agent contractuel,
- Un emploi d'adjoint technique à temps non-complet à raison de 25h30 hebdomadaires.
- Un emploi d'adjoint technique à temps non-complet à raison de 14 heures hebdomadaires avec possibilité de recruter un agent contractuel.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget (chapitre 012).

Vote : 26 Pour

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Monsieur le Maire** informe l'assemblée qu'il est intervenu auprès de TDL Maurienne afin qu'ils passent sur la route d'accès à Montpascal pour enlever les gravillons. Il leur a également fait part du problème d'éclairage du rond point d'Hermillon et du manque de barrière de sécurité sur la RD 77 entre Hermillon et le Châtel.
- **Monsieur le Maire** rappelle que le Conseil Municipal a refusé de voter le programme de travaux en forêt du fait que l'ONF ne propose pas de plan de gestion unifié pour la commune, ne nomme pas un agent patrimonial.

- **Monsieur le Maire** présente à l'assemblée les résultats du sondage réalisé concernant le choix du logo de la commune : c'est le logo n° 2 qui arrive largement en tête suivi du logo n° 1 puis du logo n°3. Le Conseil Municipal suit l'avis de la majorité et opte pour le logo N° 2. Les habitants s'appelleront les « touriennais » et les « touriennaises ».
- **Philippe FALQUET** précise que l'étude en cours de réalisation sur la route de Montpascal sera présentée en septembre.
- **Hervé BOCHET** informe que la coupe de bois vendue sur la commune du Châtel au printemps 2018 devait être exploitée à l'automne et qu'à ce jour elle n'a pas débutée.
Le recensement réalisé en début d'année sur la commune déléguée du Châtel montre une baisse sensible du nombre d'habitants.
- **Monsieur le Maire** annonce que le bulletin d'information est pratiquement finalisé et sera prochainement distribué.
- **Monsieur le Maire**, suite à la question de Michel FERRARIO, fait le point sur les travaux de la salle polyvalente.
- **Jean-Etienne DUPRAT** interroge sur les travaux du torrent de la Ravoire : le RTM (restauration des terrains de montagne) doit effectuer les travaux de confortement de la digue.
- **Jean-Michel STASIA** fait savoir que le bus desservira Pontamafrey le mardi à partir du 9 juillet.

Séance levée à 21 h 50

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Yves DURBET

